

COMMUNIQUE RADIO PRESSE

Publication de la liste définitive des médecins autorisés à prendre part à l'Assemblée Générale extraordinaire électorale de l'ONMC du 09 décembre 2023.

Le Ministre de la Santé Publique, le Dr MANAOUDA Malachie, porte à l'attention des Médecins que dans le cadre de l'organisation de l'Assemblée générale extraordinaire électorale de l'Ordre National des Médecins du Cameroun, prévue le 09 décembre 2023 au Palais Polyvalent des Sports de Yaoundé, la liste définitive des 2 883 médecins autorisés à prendre part à ladite Assemblée générale, est portée en annexe du présent communiqué.

Aussi, afin de garantir une organisation optimale, le Ministre invite les médecins autorisés à participer à cette Assemblée Générale à se présenter au Palais Polyvalent des Sports de Yaoundé le Samedi 09 décembre 2023, à partir de 6h30, en vue des formalités d'identification et d'enregistrement, munis d'une pièce d'identité en cours de validité.

Par ailleurs, conformément aux dispositions pertinentes du Code de déontologie, les médecins ne pouvant se rendre physiquement à cette Assemblée Générale sont autorisés à donner mandat à leurs confrères du même **collège** pour agir en leur nom.

Sous ce rapport, il rappelle qu'un médecin ne peut émettre ou recevoir **qu'une seule procuration et qu'un médecin bénéficiaire d'une procuration, ne peut en émettre lui-même.**

Ainsi, tout médecin souhaitant donner procuration est invité à fournir les informations ci-après au Groupe de travail chargé de l'organisation de ces élections, par téléphone (**WhatsApp**) numéro **655 56 40 66 (A.G.E. ONMC)**, pour la génération de formulaires sécurisés et unique de procuration.

Il s'agit de :

- Nom, Prénom et Numéro d'inscription au tableau de l'Ordre National des Médecins du Cameroun et collège d'appartenance du Médecin Mandant ;
- Copie Scannée de la Carte National d'Identité (Passeport) du Médecin Mandant.

Enfin, le Ministre de la Santé Publique, en appelle au sens de responsabilité et de patriotisme, à l'engagement de tous les médecins à faire preuve de respect et de courtoisie, afin de garantir un Ordre National des Médecins plus fort et résilient, susceptible de revaloriser la profession médicale./-

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE,



LE MINISTRE
The Minister
MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE
MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

Dr. MANAOUDA Malachie